



DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

P.242.512.0

GEN 7 / 06

Notification
aux Gouvernements des Etats parties
aux Conventions de Genève du 12 août 1949
pour la protection des victimes de la guerre

CONVENTIONS ET PROTOCOLES ADDITIONNELS I ET II

I. Adhésion par la République de Nauru

Le 27 juin 2006, la République de Nauru a déposé auprès du Conseil fédéral suisse son instrument d'adhésion aux quatre Conventions de Genève du 12 août 1949 pour la protection des victimes de la guerre, ainsi qu'aux Protocoles additionnels I et II du 8 juin 1977.

Conformément à leurs dispositions finales, les Conventions et les deux Protocoles entreront en vigueur pour la République de Nauru six mois après le dépôt de l'instrument d'adhésion, soit le 27 décembre 2006.

PROTOCOLE ADDITIONNEL III

II. Signatures du Protocole III

Le Protocole III a été récemment signé par les Etats suivants:

(1)	Chypre	le 19 juin 2006
(2)	Hongrie	le 19 juin 2006
(3)	Nouvelle-Zélande	le 19 juin 2006
(4)	Panama	le 19 juin 2006
(5)	Canada	le 19 juin 2006
(6)	Lettonie	le 20 juin 2006
(7)	Pologne	le 20 juin 2006
(8)	Roumanie	le 20 juin 2006
(9)	Sierra Leone	le 20 juin 2006
(10)	Irlande	le 20 juin 2006
(11)	Ukraine	le 23 juin 2006
(12)	Togo	le 26 juin 2006
(13)	Nauru	le 27 juin 2006

La présente notification est faite par le Conseil fédéral suisse en sa qualité de dépositaire des Conventions de Genève et en application des articles 15 et 17 du Protocole III.

Berne, le 29 juin 2006

